



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques au CTR du 1^{er} octobre 2013

Monsieur le Directeur Général,

Depuis, bientôt un an, le dialogue social au sein de notre administration est fortement perturbé. Cette situation est, pour grande part, le résultat direct des reniements des engagements présidentiels de campagne.

On nous avait promis la rupture avec la RGPP, nous avons la MAP inscrite dans le même sillon et obéissant aux mêmes mécanismes de destruction des emplois publics, d'affaiblissement de la puissance publique, d'attaque sur les rémunérations et de remise en cause des garanties statutaires et collectives.

En appliquant les mêmes recettes d'austérité que celles de l'exécutif précédent, l'actuel gouvernement attise les tensions sociales.

Tandis que beaucoup d'experts s'accordent à dire que les effets de la crise en France ont été amortis grâce à la qualité des services publics, le gouvernement poursuit les mêmes logiques de démantèlement prises sous injonctions de la l'Union Européenne, BCE, FMI, réclamant, au nom des critères de maîtrise des déficits publics, des réformes structurelles de plus grande ampleur, toutes marquées du sceau de la régression.

Proposant comme modèle social, la rigueur à perpétuité, les justifications données reposent essentiellement sur des calculs d'épiciers visant à faire accepter aux salariés le financement du coût des dividendes.

En 2012, pour toute la fonction publique d'Etat, l'ensemble des mesures agglomérées comprenant le montant des sommes économisées sur les réductions de postes, les mesures catégorielles, le GVT, la revalorisation des bas salaires et la GIPA représentait à peine un peu plus d'un milliard d'euros soit moins que le cumul de l'amendement pigeon et la non modification des tranches moyennes et haute de l'ISF.

D'un côté 50 milliards de fraude fiscale évaluée, constituant une augmentation de 25% sur 2008 et de l'autre pour la même période des effectifs à la DGFIP qui ont fondu de plus de 10%. D'un côté, 20 milliards de nouveaux cadeaux fiscaux pour le patronat (avec le crédit emploi compétitivité), sans contrepartie de création d'emplois ou d'augmentation des salaires et de l'autre le gel du barème de l'impôt sur le revenu, et des ponctions sur le revenu de tous les retraités, indistinctement de leurs capacités contributives. D'un côté 10% de chômeurs, 8,1 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et de l'autre le patrimoine total des 500 familles les plus riches de France qui progresse de 73 milliards entre 2009 et 2012. Où est donc la justice fiscale et sociale ?

D'un côté des agents de la DGFIP travaillant dans les services d'accueil, de contrôle, de gestion, de recouvrement, du secteur local, hospitalier, pour n'en citer que quelques uns, géant au quotidien les effets dévastateurs de la crise et de son coût humain, car les coûts ne sont pas uniquement comptables,

D'un côté donc des agents servant de serpillière au malaise social, fréquemment pris à partie à nos guichets, à qui l'on annonce la reconduction du gel du point d'indice pour cinq années supplémentaires, la destruction de 2564 nouveaux emplois et pour les plus jeunes, la promesse du travail à vie avec l'allongement de la durée de cotisation et de l'autre des marchés financiers continuant à s'enrichir sur la dette des Etats et la précarisation des peuples. Nous vous épargnerons ici la note publiée le 12 juillet par le Canard Enchaîné, émanant de Bercy, sur l'absence de contrôle d'utilisation des fonds délivrés au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui illustre là aussi des inégalités de traitement existantes.

Montreuil, le 3 octobre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

A plusieurs reprises, vous avez multiplié vos visites sur le terrain et nul ne doute que vous continuerez à le faire. Nous ne pouvons croire un seul instant que vous n'ayez pas pris la mesure de l'état explosif des services, de la souffrance et des sentiments de colère de collègues en proie au doute sur leur avenir et profondément révoltés par l'injustice des choix politiques influençant le fonctionnement de notre administration.

Lors de votre prise de fonction, dans une de vos premières prises de contact avec les organisations syndicales, vous nous avez dit que les fils conducteurs, autour desquels vous comptiez organiser votre démarche stratégique, avaient pour but de redonner du sens au travail aux agents par une amélioration des conditions de vie au travail fondée sur une rupture avec les politiques d'indicateurs, la statistique effrénée, et une autre conception du dialogue professionnel par une autre politique managériale.

Nous avons la même ambition. Or, nous le disons, les orientations actuelles nous paraissent ne pas répondre positivement à cet objectif. En pleine campagne d'appels de note, de nombreuses remontées locales nous alertent sur l'absence de distribution des capitaux mois dans les CAP. Que signifie un tel durcissement ? Devons-nous y lire un prélude vers une nouvelle évolution et une nouvelle finalité de la notation au service de la recherche d'un individualisme encore plus outrancier contre les collectifs de travail ? Plus directement, faisons-nous route vers l'application des principes de la PFR avec la généralisation de la modularité des rémunérations chassée grâce au conflit de 1989 ?

Au-delà de son caractère actuel, si nous citons cet exemple, c'est bien parce qu'il est révélateur du traitement, que les politiques publiques à la DGFIP infligent aux agents et qui loin d'encourager leur travail visent à les dévaloriser, du moins c'est leur sentiment.

Nous aurions pu également évoquer les refus de temps partiels qui semblent se multiplier ou encore les écrêtements horaires engendrés par les suppressions et les vacances d'emploi ou le mal-être des cadres pressurisés de qui l'on exige la loyauté la plus absolue au nom du devoir de réserve. Là aussi les remontées sont nombreuses.

Suffit-il également de baisser le taux des indicateurs pour résoudre tous les problèmes ? Bien évidemment non, si cela n'est pas couplé à une réflexion de fonds portant sur les missions et les moyens nécessaires pour les accomplir ! Loin d'être incantatoire, ces rappels sont là pour témoigner de la nécessité commune que nous avons d'ouvrir au travers d'un véritable dialogue social des négociations sur l'emploi, les salaires, les missions, les conditions de vie au travail et offrant des cadres protecteurs mais aussi d'amélioration des droits et garanties collectives des agents.

C'est bien parce que nous avons cette volonté constructive que nous souhaitons dans cette déclaration liminaire approfondir nos propos avant de débattre de la méthode, qui elle aussi a son importance, comme nous l'avons rappelé.

Sans revenir, sur les éléments d'analyse de la démarche stratégique que nous vous avons exposé dans notre [lettre ouverte du 9 juillet](#), que nous vous demandons de joindre en annexe du PV, et expliquant les raisons de notre boycott du CTR programmé le même jour, nous voulons ici que soit clarifiés plusieurs points.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, comme d'autres organisations syndicales, nous pensons qu'il est nécessaire que la DGFIP soit munie d'un plan pluriannuel d'action fixant le cadre de sa stratégie. Là où nous marquons une forte divergence, c'est la nature de ce qui est proposé et qui ne répond pas à notre exigence préalable de bilan contradictoire de la fusion ni à celle d'adoption d'un plan d'urgence pour la DGFIP en faveur notamment d'un rétablissement immédiat des emplois et des moyens à hauteur minimale de ceux avant la création de la DGFIP.

Bien plus qu'un simple exercice de continuité des chantiers engagés avec la fusion, la démarche stratégique est le tuteur directionnel de la MAP dont les objectifs sont uniquement dédiés à l'application arithmétique dans notre administration des plans d'austérité. De notre point de vue, les tailles budgétaires, d'autant plus lorsqu'elles sont opérées sans aucun discernement, obèrent le dialogue social.

Parallèlement à cela, l'accompagnement de la montée en puissance du niveau interministériel tend non seulement à gommer toutes les spécificités acquises par les luttes dans notre administration mais aussi à niveler vers le bas l'ensemble de la fonction publique. Cela ne peut être la feuille de route d'un gouvernement, présenté devant le suffrage universel comme l'antithèse du Sarkozysme dont le Président déclarait que l'ennemi était la finance.

Vous comprendrez les interrogations suscitées par l'interview de la ministre déléguée chargée de la décentralisation accordée aux courriers des maires confirmant le gel des dotations aux collectivités et l'étude de plusieurs scénarii de renforcement de leur autonomie fiscale pour accompagner les nouveaux transferts. A ce titre, s'appuyant sur la demande de nombreux élus plaçant pour plus d'autonomie fiscale, la ministre n'exclut pas la piste du partage ou du transfert d'impôts nationaux aux collectivités ou la création de nouvelles taxes ?

Que devons nous en déduire, quels impacts pour la DGFIP ? Nous ne nous contenterons pas de réponses évasives ! L'enjeu est trop grave pour l'avenir de notre administration à réseau déconcentré !

Intégrées à toutes les problématiques de réaménagement de l'espace territorial, la couverture spatiale de notre administration, concrétisée grâce à ces trésoreries de proximité, constitue un atout pour le développement économique et social des territoires pour peu que l'on y mette les moyens. Jusqu'à présent, c'est la tactique du pourrissement qui prévaut. On ne remplace pas les départs à la retraite, on laisse les chaises vides dans les services, pour conduire ces structures à un seuil critique et accréditer leur incapacité à fonctionner auprès des populations et des élus. On mise sur le découragement des agents pour rendre au final la mise à mort indolore. C'est une stratégie suicidaire ! Pour sa part, dès lors que le curseur des objectifs est placé sur la satisfaction des besoins de la nation avec les moyens nécessaires et non sur des logiques comptables étriquées, la CGT Finances Publiques avec l'ensemble de ses sections, des élus et des usagers concernés est prête à mener le débat sur l'implantation, le développement et la reconstruction du maillage territorial des services.

Nous attendons des réponses !

Il en est de même pour la circulaire du 3 juin sur la réinternalisation de l'eau. Lors de notre bilatérale de septembre, vous avez rappelé le devoir de neutralité de la DGFIP vis-à-vis de la décision de l'ordonnateur et de sa possibilité d'opter pour la ré-internalisation ou l'externalisation assurée par des opérateurs privés. A cet effet, pour lever toute incompréhension relative à la dite circulaire, vous nous avez signalé l'envoi d'une prochaine note.

Dans des notes de service émanant de plusieurs DDFIP rédigées sur la base de l'instruction n°10-029-M0 du 7 décembre 2010, il est stipulé que les contrats de DSP (délégation de service public) en cours depuis plus de 20 ans au 3 février 2015, seront présumés irréguliers à cette date, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande d'avis consultatif auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques. Ainsi, vous nous permettrez de réaffirmer nos interrogations sur une adaptation du service rendu à la collectivité et de son mode de prise en charge en fonction de la rationalisation des moyens dont ce gouvernement refuse de s'affranchir.

Les trois exemples sur lesquels nous nous sommes limités, nous apparaissent particulièrement révélateurs des contentieux à régler sur la conception qui nous anime quant à l'avenir de notre administration. En clair souscrivez-vous aux attaques contre les emplois, contre les régimes indemnitaires des agents, contre les déroulements de carrière, contre les garanties collectives ?

Êtes-vous prêt à dire que créer des emplois DGFIP est utile pour éradiquer la fraude, mieux contrôler les dépenses publiques et assurer une égalité de traitement des citoyens ? Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est ni les agents, ni l'encadrement, ce sont bien les choix politiques

avec leurs conséquences sur le budget de l'Etat mais aussi sur les conditions de vie des collègues.

Cela va de l'agent retraité se retrouvant avec un niveau de pension l'obligeant à déménager car dans l'impossibilité de payer un loyer, en passant par le couple de cadre C ne pouvant bénéficier d'un logement social et en allant jusqu'au cadre jugé non plus sur ses qualités professionnelles mais sur son obéissance.

Tandis que dans votre démarche stratégique figurent, sans aucune forme de débats contradictoires avec les organisations syndicales que ce soit sur le plan national ou local dont vous avez pu tester la résistance, plusieurs éléments qui sont de nature à justifier sa condamnation par la CGT Finances Publiques.

Vous l'aurez donc compris la CGT Finances Publiques exige son abandon afin de repenser une démarche stratégique partant d'un véritable bilan contradictoire de la fusion. A cet effet, alors que nous sommes dans une période de boycott des GT motivée par les raisons explicitées en amont, nous trouvons inapproprié de nous présenter un calendrier actant leur reprise sur des bases identiques. Il nous semble d'abord nécessaire d'avoir les échanges pour ensuite instaurer un calendrier et voir les points qui doivent être soumis au débat.

Nous le redisons, le point de départ d'une démarche se voulant stratégique ne peut s'entamer sans un bilan contradictoire de la fusion conduisant à des réformes non calquées sur la RGPP et intégrant, dans toutes ses dimensions, les revendications réellement portées par les agents. Ainsi, placer le dialogue social, institutionnel et professionnel sous la seule tutelle des contraintes budgétaires, conduit inévitablement à fausser les débats.

C'est pourquoi, il est important de conforter le dialogue social directionnel à la DGFIP. Cela nécessite, d'être dans une démarche active, favorisant la négociation sur le maximum de sujets et de contentieux revendicatifs posés.

Nous ne reviendrons pas ici sur notre attachement à l'application des accords de Bercy, fixant le cadre de la représentativité, nous avons déjà eu le loisir de l'évoquer largement dans nos audiences précédentes.

De manière précise, et pour éviter d'être plus long, nous vous demandons de bien vouloir annexer au PV, le [courrier unitaire du 29 juillet](#) précisant la démarche attendue sur le dialogue social et réclamant l'ouverture de négociations sur plusieurs thèmes.

Pour conclure, nous attirons votre attention sur le fait que le prochain CTR comportant à son ordre du jour la problématique des non titulaires ne saurait en aucune manière être conclusif tant les points à traiter relatifs à l'application de la loi Sauvadet et à l'ensemble du dossier contractuel nécessitent un vrai cycle de discussions.